

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).



#### ERRATUM CONCERNANT LA NOUVELLE DE ZEDBED :

Une erreur s'est glissée à la rédaction concernant la nouvelle de Zedbed. Nous vous prions de nous en excuser. Vous pouvez lire la nouvelle dans sa version corrigée ci-dessous.

### **Rappel : Santé Canada – Sécurité des unités autoportantes d'entreposage des vêtements de plus de 30" (762 mm)**

Au cours des dernières semaines, l'industrie du meuble a manifesté des incertitudes et des inquiétudes quant à la mise en œuvre par Santé Canada de la norme de sécurité ASTM F2057-14 relative aux unités autoportantes d'entreposage des vêtements de plus de 30" (762 mm), au Canada.

Depuis 2011, en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC), il est interdit de fabriquer, d'importer, d'annoncer ou de vendre un produit de consommation qui présente « un danger pour la santé ou la sécurité humaine » <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-1.68/>. Or, un des indicateurs ciblés par Santé Canada est la non-conformité du produit aux critères de performance établis dans les normes consensuelles en matière de sécurité.



**Santé  
Canada**

La norme ASTM F2057-14 Spécification de sécurité standard pour les unités d'entreposage de vêtements a pour objet de réduire chez les enfants, le nombre de blessures et de décès dus à des dangers liés au renversement de telles unités, par exemple les coffres, les coffres à tiroirs et les commodes mesurant plus de 30 " (762 mm).

L'Association des fabricants de meubles du Québec a donc communiqué avec Santé Canada qui confirme que toutes les unités autoportantes d'entreposage des vêtements de plus de 30" produites ou vendues au Canada doivent être conformes à ladite norme. Par contre, Santé Canada reconnaît qu'une période de transition est requise pour permettre à l'industrie de s'adapter à cette norme.

**Santé Canada émettra une note à l'industrie permettant de clarifier certains détails de la mise en œuvre de ces mesures**, que nous vous acheminerons dès que nous la recevrons.

[Pour en savoir plus](#).

## ERRATUM - Un appui financier pour Zedbed



Le 18 juillet dernier, un article publié sur [L'Hebdo du St-Maurice](#) annonçait qu'un prêt de 45 191 \$ du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie avait été accordé à Zedbed. Le fabricant de matelas profitera de cette aide financière pour faire l'acquisition d'un nouvel équipement permettant d'emballer les matelas sous vide.

Félicitations!

## L'AFMQ prépare son Congrès 2016

Le Congrès 2016 de l'AFMQ se tiendra du 24 au 26 novembre à l'hôtel Omni à Montréal... Réservez ces dates à votre agenda!

ZONE  
ventes  
+marketing  
CONGRÈS DE L'AFMQ  
24 au 26 novembre 2016



Question de vous donner un petit avant-goût, nous vous présentons en primeur le thème et le logo du Congrès : **ZONE ventes + marketing**. Une brochette exceptionnelle de conférenciers vous attend!

Tous les détails concernant l'inscription et le contenu des conférences inspirantes seront dévoilés au cours des prochaines semaines.

À suivre!

## Appel à tous : demande de photos et fiche d'entreprise

L'AFMQ prépare plusieurs projets de promotion qui mettront en vedette ses membres, dont un 2e cahier spécial avec le journal *Les Affaires*. Mais pour que nous parlions de votre entreprise, il nous faut du matériel!

Veillez remplir la fiche d'entreprise, qui vous a déjà été transmise, et qui nous permettra de mieux connaître votre entreprise, son histoire, ses produits, son personnel et ses anecdotes.

Par ailleurs, assurez-vous de nous transmettre des photos de vos produits ainsi que votre logo : le matériel doit être en haute résolution d'une qualité minimale de 300 ppp (pixels par pouce), soit le standard exigé par les magazines.



Pour nous transmettre vos photos et pour obtenir la fiche d'entreprise, veuillez communiquer avec Frédérique Beauregard-Martin, Agente de communications à l'AFMQ, à l'adresse suivante : [communications@afmq.com](mailto:communications@afmq.com).

Aidez-nous à parler de vous!

---

## Le point final sur les émissions de formaldéhyde aux États-Unis

L'Environmental Protection Agency des États-Unis a publié récemment sa position quant aux émissions de formaldéhyde issues des produits de bois composite qu'on retrouve dans les meubles vendus aux États-Unis.



La norme, ainsi que l'article VI de la Loi sur le contrôle des substances toxiques, a des incidences tant sur les produits fabriqués aux États-Unis que sur ceux importés. L'EPA a collaboré avec le California Air Resources Board pour élaborer des mesures de mise en œuvre qui sont conformes aux exigences de la Californie, adoptées en 2008, et imposent les normes les plus strictes au monde afin de réduire les émissions de formaldéhyde des produits de bois composite.

L'American Home Furnishings Alliance, qui a plaidé en faveur de l'industrie du meuble au cours de ce processus, estime que la norme finale est plus favorable à l'industrie que la proposition initiale de l'EPA, qui date de trois ans.

Pour connaître tous les détails de cette nouvelle norme, veuillez lire l'article publié dans le [Furniture Today](#) le 2 août dernier.

---

## Rappel : Webinaire disponible dans la Zone membres – Régime volontaire d'épargne retraite (RVER)

À compter du 31 décembre 2016, toutes les entreprises comptant plus de 20 employés devront s'être conformées aux nouvelles obligations découlant de la loi sur les régimes volontaires d'épargne retraite (RVER).

Afin de vous aider à mieux comprendre vos obligations en tant qu'employeur, définir les employés visés et connaître les différents véhicules de retraites disponibles, l'AFMQ a mandaté la firme Mallette qui a élaboré un webinaire pour ses membres. Celui-ci est maintenant disponible dans la [Zone membres](#) de notre site Internet.



Si vous n'avez pas votre code d'accès pour vous connecter à la Zone membres, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 514 866-3631 ou en nous écrivant à [info@afmq.com](mailto:info@afmq.com). Pour plus de détails sur le RVER, veuillez communiquer avec Christian Renaud de Mallette à [christian.renaud@mallette.ca](mailto:christian.renaud@mallette.ca).

---

## L'AFMQ compte un nouveau membre



Établie à Saint-Pamphile dans le comté de L'Islet, l'entreprise [Les Textiles Gauvin](#) offre un éventail de produits de literie et de lingerie destinés aux détaillants, aux professionnels du design, aux fabricants et au marché hôtelier.

## Calendrier de l'industrie

- [Réunion du service d'information de crédit canadien](#) - 15 septembre à l'Auberge Godefroy de Bécancour.  
Veuillez confirmer votre présence d'ici le vendredi 26 août en écrivant à l'adresse suivante : [credit@afmq.com](mailto:credit@afmq.com).
- [High Point Market](#) - 22 au 26 octobre
- [NeoCon East](#) - 9 et 10 novembre à Philadelphie
- [Congrès annuel de l'AFMQ](#) - 24 au 26 novembre à Montréal



SUIVEZ-NOUS



[www.afmq.com](http://www.afmq.com) | [info@afmq.com](mailto:info@afmq.com)

[Désinscription](#) | [Modifier mon profil](#)

# AFMQ

**Association  
des fabricants  
de meubles  
du Québec**

101-1111, rue Saint-Urbain,  
Montréal, QC, H2Z 1Y6  
Tel.: 514 866-3631 | 1 800 363-6681  
Fax: 514 871-9900 | 1 888 538-7648